

# Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Dronne aval

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Comité syndical du 15 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participant aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. MAFFRE Xavier			M. POUPEAU Daniel	X	X
BARDENAC	M. POIRIER Dany	X		M. BIDEAU Arnaud	X	
BAZAC	Mme CHADEFAUD Nelly	X		M. PELLISSIER Yoann		
BELLON	M. MONTIGAUD Laurent			Mme VIGIER Aline		
Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE	Mme BOUGON-CELERIER Lysiane	X		M. NOUAILHAS Alain		
BONNES	M. BEGUERIE Stéphane	X		M. ROUSSILON Nicolas		
BORS	M. BOURDIGEAUD Pascal	X		M. BOURDIGEAUD Louis		
BRIE-sous-CHALAIS	M. DOUGAL Romain	X		M. BORDE Fabrice		
CHALAIS	M. BONIFACE Joël	X		M. BOUDEAU Jérémy		
CHÂTIGNAC	Mme BERGEON-PARQUIER Lydie			Mme PETIT Murielle		
COURGEAC	M. TOUZEAU Henri			M. RIPAUD Jérôme		
COURLAC	M. MELUN Ludovic			M. Di VIRGILIO François		
CURAC	M. GELINEAU Yvon	X		M. GEORGES Noël		
Les ESSARDS	M. FERCHAUD Michael			M. DESROSIER Jean-Marie		
JUIGNAC	M. PETIT Christophe	X		M. VRIGNAUD Jérôme		
LAPRADE	M. BRARD Cyril	X		M. CHAUVIT Baptiste		
MEDILLAC	M. TARDE Claude	X		Mme DELPIT Nathalie		
MONTBOYER	M. HOVART Benjamin			M. GENDRON Jonathan		
MONTIGNAC-le-COQ	M. DESERT Alain			M. BEAUVAIS Damien		
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. HERBRETEAU Bernard	X		M. DESBROSSE Jérôme		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	Mme HUGUET Myriam			Mme CHARRANNAT Corinne		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. PAUL-HAZARD Michel			Mme GODREAU Sandrine		
Ex SAINT-EUTROPE	M. BRUNO Thierry	X		Mme BLANDINEAU Annette		
Ex SAINT-LAURENT de BELZAGOT	M. FRETIER Philippe	X		M. CARTER Maximilian		
NABINAUD	M. GRARE Didier			M. MARCHAND Denise		
ORIVAL	M. DUMAS Lucien			M. LABROUSSE Joël		
PILLAC	Mme BOUILLON Géraldine		M. BONIFACE Joël	M. GILLET Valentin		
RIOUX-MARTIN	M. VESSIERE Jean-François	X		M. JALLET Bernard		
RONSENAC	M. GUIGNARD Quentin			Mme MARTEAU Clarisse		
ROUFFIAC	M. RIBEREAU Jean-Marie	X		M. VINCANT Jean-Pierre		
SAINT-AVIT	M. GUITARD Fabrice			M. PASQUIER Mickaël	X	X
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. BOURDIER Christian	X		M. CHAGNAUD Patrick		
SAINT-MARTIAL	M. BOISPERTUIS Yoann			M. CALLUAUD Xavier		
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. BOULLIN Sébastien			M. DOUSSAINT Alexandre		
SAINT-ROMAIN	M. RICHARD William			M. GELISSE Ghislain	X	X
SAINT-SEVERIN	M. BENOIT Patrick			M. MERCIER Bruno		
YVIERS	Mme RICHARDS Dominique			M. Manuel BONNEAU		

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER			M. GODET Sylvain		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	X		M. GOHIN Christian		

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
La BARDE	M. ROUX Jean-Michel			M. POINEAU Laurent		
BOSCAMNANT	M. BORDE Pierre	X		Mme FEUILLET Claudine		
La GENETOUBE	M. GROSLAUD Didier	X		M. BERGER Bernard		
SAINT-AIGULIN	Mme DRIBAUT Anne	X		M. PELET Patrice		
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. HERVOUET Pascal			Mme PETIT Nadine		

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
CHAMADELLE	Mme BLANCHETON Sophie		M. GUILLEMOT Bernard	M. MUSSOT Gérard		
COUTRAS	Mme RAMOS Laura	X		Mme CHOLLET Marianne		
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. GUILLEMOT Bernard	X		M. DUBOIS Gérard		
Le FIEU	M. BRUNET Jean-Michel			Mme DUCHOZE Edwige		
LAGORCE	M. ALLARD Michel	X		Mme DALLA MUTA Martine		
Les PEINTURES	M. BLANC Jacques			M. JOUANET Arnaud	X	X
SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. ARNOUD Alain	X		M. HORRU Jean-Michel		

Date de la convocation : 08 février 2021 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 25

Nbre total de délégués suppléants : 51 - Nbre total de délégués suppléants présents : 5

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 4

Nbre total de pouvoirs : 1

Nbre de votants : 30

Secrétaire de séance : Mme BOUGON-CELERIER Lysiane

Assistaient à la séance :

- M. PLUVINAGE Alain, élu à la commune du Fieu, CALI
- M. PANNETIER Gaël, technicien milieux aquatiques, SABV DA,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieux aquatiques, SABV DA,
- M. BONIS Eric, technicien milieux aquatiques et animateur local Natura 2000, SABV DA,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative, SABV DA.

**OBJET : Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2021****EXPOSE :**

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, qui interviendra le 29 mars 2021.

Le document ci-joint a été réalisé pour servir de base aux échanges du Comité Syndical.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président invite le Comité Syndical à tenir son débat d'orientation budgétaire, afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2021.

Le Comité Syndical prend acte de la présentation du débat d'orientations budgétaires présentant le bilan de l'année 2020 et les perspectives pour 2021.

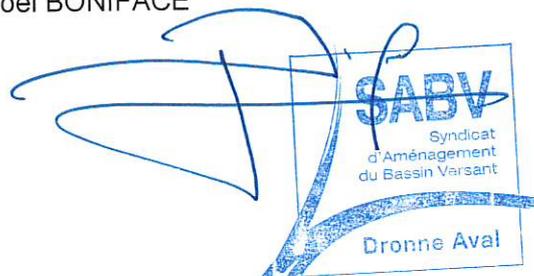
**RESOLUTION :**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Comité Syndical a donc pris acte de la présentation du débat d'orientation budgétaire et des conclusions du rapport, annexé à la présente délibération.

Fait les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Joël BONIFACE



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Comité Syndical pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

**RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE :**

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et **les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants** (notre cas avec la commune de Coutras). L'organe délibérant doit, **au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales de ce budget.**

**Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants.** Le débat d'orientation budgétaire constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population, même si cette participation reste soumise au bon vouloir des intéressés. Selon la jurisprudence, la tenue du débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle, ce qui a pour conséquence que la délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entaché d'illégalité. **Afin de pouvoir utilement débattre des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée.** A cet effet, conformément aux dispositions des articles L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT **les membres de l'organe délibérant doivent être destinataires, préalablement à la séance au cours de laquelle se tiendra le débat d'orientation budgétaire, d'une note explicative de synthèse dans les communes de 3 500 habitants et plus et leurs groupements et d'un rapport dans les départements et les régions.** La présente note a pour objet de vous présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2021. **Conformément à l'article L 2312-1 relatif au débat d'orientations budgétaires, ce rapport doit présenter les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment sur les dépenses de personnel, les avantages en nature et le temps de travail du personnel.** Une délibération spécifique prend acte du débat. La mise en ligne de ces informations doit être effectuée sur le site du syndicat. Cette note a été réalisée dans l'esprit de la loi.

Le vote du budget primitif 2021 aura lieu le 29/03/2021 à 18 h 30 à la salle des fêtes de Rioux Martin.

**1°) BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2020**

**Sous réserve de l'affectation des résultats de l'exercice 2020**, qui interviendra lors du vote du compte administratif de l'exercice et sous réserve de la vérification avec les services du Trésor Public, **le résultat provisoire est le suivant :**

COLLECTIVITE :		SABV de la Dronne aval							
		EXERCICE : 2020							
		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT					
RECETTES		489 714,05 €		301 149,14 €					
DEPENSES		346 972,94 €		228 275,45 €					
RESULTAT		142 741,11 €		72 873,69 €		CAF brute :	72 873,69 €		
						CAF :	24,20%		
		RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET							
	A	B	C	D	E	F	G	H	I
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020 = recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté)	Résultat de clôture = résultat de l'exercice 2019 + résultat de l'exercice 2020 = A + B + C	Restes à réaliser dépenses en 2020	Restes à réaliser recettes en 2020	Calcul si besoin de prélèvement (déficit) = D + E	Prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant 2021	Excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant 2021
INVESTISSEMENT	-141 029,87 €		142 741,11 €	1 711,24 €			1 711,24 €	0,00 €	
FONCTIONNEMENT	349 301,60 €	-163 463,91 €	72 873,69 €	258 711,38 €				0,00 €	258 711,38 €
	185 837,69 €		215 614,80 €	260 422,62 €					

**A noter :** Dans le cadre de l'acquisition du site de Reyraud réalisée en décembre 2019, un emprunt de 185 000 € a été contracté et perçu en décembre 2019 lors de l'achat pour un montant total de 180 607,34 € TTC.

Les subventions FEDER via la région Nouvelle Aquitaine ont été perçues en novembre 2020.

Le remboursement anticipé d'une partie du prêt pour 148 045,22 € initialement prévu en 2020 sera réalisé en janvier 2021.

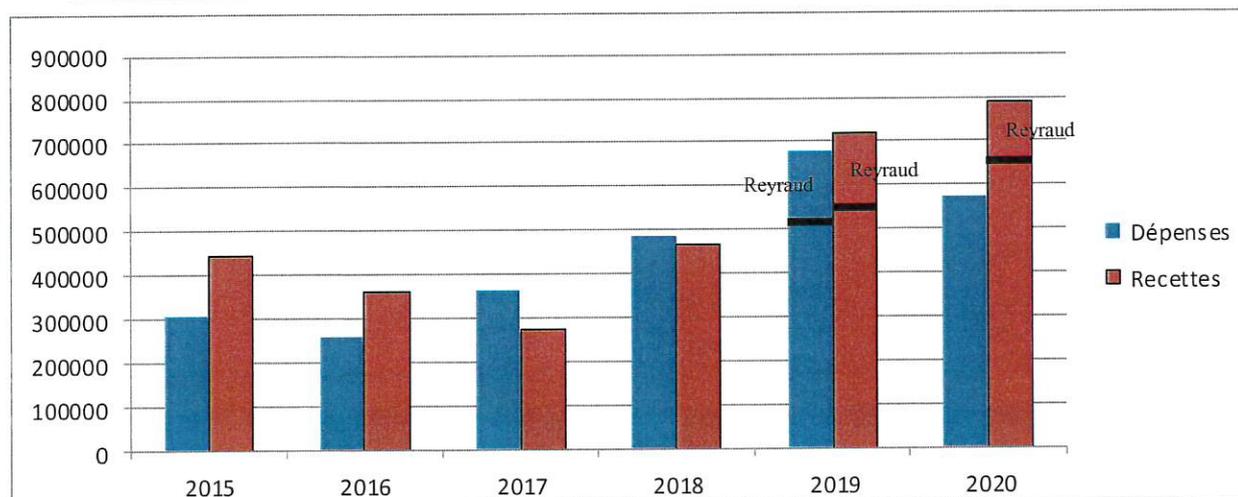
Dans le cas où ce remboursement anticipé aurait eu lieu en 2020, l'excédent de fonctionnement 2020 aurait été de 258 711,38 € – 148 045,22 € soit 110 666,16 €.

	CA 2015 *	CA 2016*	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Techniciens milieux aquatiques	2	2	2	2.55	2.55	2.5	2.65
Animateur N 2000	0	0	0	0.45	0.45	0.5	0.35
Agent administratif	0.05	0.09	0.49	0.49	0.49	0.49	0.7
Total ETP	2.05	2.09	2.49	3.49	3.49	3.49	3.7
Surface de bassin versant	420 km <sup>2</sup>	420 km <sup>2</sup>	420 km <sup>2</sup>	655 km <sup>2</sup>	657 km <sup>2</sup>	657 km <sup>2</sup>	657 km <sup>2</sup>
Nbre de communes	36 + 7	42	42	62	68	68	68
Nbre d'EPCI	-	4	4	4	4	4	4
Contributions des membres	77 207 + 46 000 = 123 207 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	
Dépenses d'investissement	166 389 + 6 455 = 172 844 €	203 798 €	244 824 €	270 038 €	724 088 €	346 972.94 €	
Recettes d'investissements	173140 + 71007 = 244 147 €	185 409 €	136 258 €	148 076 €	695 977 €	489 714.05 € dont 148 000€ emprunt Reyraud	
Résultat	71 303 €	- 18 389 €	- 108 565 €	- 121 962 €	- 28 111 €	+ 142 741.11 €	
Dépenses de fonctionnement	130 450 + 3 458 = 133 908 €	131 253 €	159 356 €	214 389 €	231 904 €	228 275.45 €	
Recettes de fonctionnement	132624 + 68642 = 201 266 €	255 683 €	176 176 €	317 378 €	299 116 €	301 149.14 €	
Résultat	67 357 €	124 429 €	16 819 €	102 989 €	67 211 €	72 873.69 €	
Total des dépenses	Pas d'opération d'ordre 306 110 €	335 051 € dont 77 878 € d'opération d'ordre Soit 257 173 €	404 180 € dont 38 964 € d'opération d'ordre Soit 365 216 €	Pas d'opération d'ordre 484 427 €	955 992 € Dont 276 094 € d'opération d'ordre Soit 679 898 € dont 180 000 € achat Reyraud	575 248.39 € Pas d'opération d'ordre	
Total des recettes	Pas d'opération d'ordre 445 413 €	441 092 € dont 77 878 € d'opération d'ordre Soit 363 214 €	312 434 € dont 38 964 € d'opération d'ordre Soit 273 470 €	Pas d'opération d'ordre 465 454 €	995 093 € Dont 276 094 € d'opération d'ordre Soit 718 999 € dont 185 000 € emprunt Reyraud	Pas d'opération d'ordre 790 863.19 € (Dont 148 000€ subv. Reyraud)	
Excédent de fonctionnement à reporter N + 1	132 740 €	257 196.53 €	273 989.18 €	269 805.14 €	185 837.69 €	258 711.38 €	

\* CA 2015 : addition des résultats des SIAH de la Dronne (Coutras) et de la Tude

\* CA 2016 : les deux syndicats ont fusionnés

### Evolution des dépenses et des recettes (investissement et fonctionnement) du syndicat depuis 2015



- Coût à l'habitant des 4 EPCI membres : 200 000 € / 197 000 hab. = 1.01 € / hab.
- Coût à l'habitant (population communale du bassin versant) en 2020 : 200 000 € / 25 065 hab. = 7,97 € / hab. (contre 7,89 € / hab. en 2019)
- Dépenses réalisées pour le territoire en 2020 = 22.80 € / hab. (contre 19.72 € / hab. en 2019)

La différence provient des subventions publiques obtenues.

Effet levier entre les recettes locales et les dépenses en 2020 : **1 € de recettes locales permet d'injecter 2.88 € sur le territoire** (contre 2.5 € en 2019).

- Dépenses d'investissements en 2020 : 346 972.94 €
- Dépenses de fonctionnement en 2020 : 228 275.45 €
- Dépenses totales réalisées en 2020 = 575 248.39 € (contre 499 898 € en 2019).

**60 % des dépenses sont réalisées en investissement dans le cadre de la restauration des milieux aquatiques du territoire.** Capacité pour les agents (2 ETP) à mettre en œuvre les actions PPG : environ 150 000 € de travaux réalisable par ETP au regard de la typologie des interventions et des contraintes pour les mettre en œuvre. **Pour 2021, au regard de l'érosion des subventions publiques en cours, il serait prudent que les dépenses totales soit dans une fourchette comprise en 450 000 € et 500 000 €.**

## 2°) GESTION DE LA DETTE

Du 02 avril 2016 au 03 décembre 2019, le syndicat n'avait plus de dette ni d'emprunt en cours.

Le 03/12/2019, sur décision du Comité Syndical, le Président a signé un emprunt avec la Caisse d'Epargne, pour l'achat du site du moulin de Reyraud. Cet emprunt est divisé en deux parties :

\* **Un emprunt à taux fixe, dit relais, pour 148 000 €**, d'une durée de 2 ans dans l'attente du versement de la subvention du FEDER correspondant à 80 % de 180 607.34 € (coût total de l'opération).

Sommes à prévoir au BP 2021 :

- Compte 66111, intérêts (dépenses fonctionnement) : **45.22 €**
- Compte 1641, capital (dépenses d'investissement) : **148 000 €** (somme remboursée le 30/01/21)

\* **Un emprunt à taux fixe, pour 37 000 €**, correspondant à la part de l'autofinancement pour ce projet, d'une durée de 5 ans à taux d'intérêts de 0.43%.

Sommes à prévoir au BP 2021 :

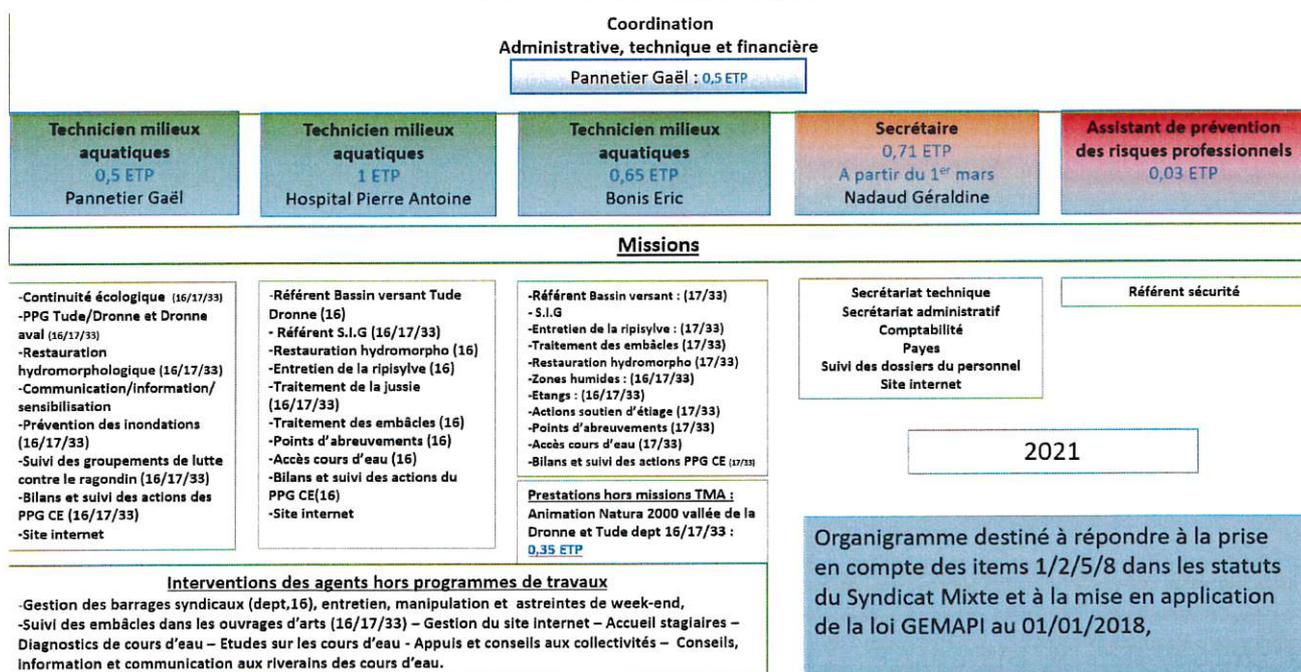
- Compte 66111, intérêts (dépenses fonctionnement) : **127.55 €**
- Compte 1641, capital (dépenses d'investissement) : **7 368.18 €**

## 3°) PERSONNEL

**Tableau des agents, dépenses réalisées en 2020**

NOM	Prénom	Grade	Poste	Date recrutement	Temps de travail	Charges patronales	Rémunération brutes	Astreintes, Heures Sup. sup. familiale et indemnités brutes
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>								
PANNETIER	Gaël	Technicien principal de 1 <sup>o</sup> classe, catégorie B	Technicien milieux aquatiques	04/12/2000	35 h	12 403.36 €	23 561.28 €	13 785.40 €
								TOTAL de 49 705.04 €
HOSPITAL	Pierre-Antoine	Adjoint technique de 2 <sup>o</sup> classe, catégorie C	Technicien milieux aquatiques	01/10/2013	35 h	9 194.96 €	18 681.30 €	11 373.54 €
								TOTAL de 39 249.80 €
BONIS	Eric	Contractuel	Animateur local Natura 2000 et TMA	08/01/2018	35 h	9 427.90 €	18 556.56 €	7 260 €
								TOTAL de 35 244.46 €
<b>TOTAL GENERAL filière technique : 124 199.30 €</b>								
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
NADAUD	Géraldine	AAP de 1 <sup>o</sup> classe, catégorie C	Adjointe administrative	01/10/2016	12 h	3 362.10 €	7 324.08 €	2 057.18 €
								TOTAL de 12 743.36 €
Convention mise à disposition de services - Mairie de Rioux Martin secrétariat					5 h / semaine		4 800 €	
<b>TOTAL CONVENTIONNEMENT de 4 800 €</b>								
<b>TOTAL GENERAL filière administrative : 17 543.36 €</b>								
<b>TOTAL GENERAL lié aux postes en 2020 : 141 742.66 €</b>								

Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne par les 3 techniciens milieux aquatiques pour l'année 2020 – délibération n° 16/2019 du 25/11/2019. ( Salaire et charges + dépenses de fonctionnement et d'investissements liés aux postes)						
Dépenses TTC	Prévisionnelles	Réalisées au 31/12/20	Recettes	Acquises A proratiser	Subventions reçues 31/12/2020	Subv. restant à percevoir à proratiser aux dépenses réelles
Poste des 3 TMA (2.55 ETP) + secrétariat + salaires + frais fonc. de déplacements, com. ...	162 800 €	161 252,6 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	90 468.90 €	-	90 468.90 €
			Conseil Départemental 33	11 570 €	3 471 €	8 099 €
			Autofinancement prévisionnel	59 663 € (env 37 %)		

**Organigramme : année 2021****Prévisions année 2021**

**Stagiaires :** Il est prévu d'accueillir un stagiaire en 2021 (le même qu'en 2020), qui ne sera pas rémunéré.

**Tableau des agents, prévisionnel 2021 :**

NOM	Prénom	Grade	Poste	Date recrutement	Temps de travail	Charges patronales	Rémunération brutes	Astreintes indemnités + Heures Sup
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>								
PANNETIER	Gaël	Technicien principal de 1ère classe, catégorie B.	Technicien milieux aquatiques	04/12/2000	35 h	12 700 €	24 200 €	14 100 €
TOTAL de 51 000 €								
HOSPITAL	Pierre-Antoine	Adjoint technique de 2° classe, catégorie C	TMA	01/10/2013	35 h	9 600 €	19 500 €	10 400 €
TOTAL de 39 600 €								
BONIS	Eric	Contractuel, CDD de 2 ans renouvelable (du 08/01/21 au 07/01/23)	TMA et animateur Natura 2000	08/01/2018	35 h	9 700 €	19 500 €	10 362 €
TOTAL de 39 562 €								
<b>TOTAL GENERAL filière technique : 129 962 €</b>								
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
NADAUD	Géraldine	Adjointe administrative principale de 1° classe, C	Adjointe administrative	01/10/2016	20 h / s (au 01/03/21)	5 700 €	12 300 €	3 200 €
TOTAL de 21 200 €								
Convention mise à disposition de services - Mairie de Rioux Martin					5 h / s		4 800 €	
Convention assistant de prévention des risques professionnels -					1 h / s		1 000 €	
<b>TOTAL CONVENTIONNEMENT de 5 800 €</b>								
<b>TOTAL GENERAL filière administrative : 27 000 €</b>								
<b>TOTAL GENERAL PREVISIONNEL lié aux postes en 2021 : 156 962 €</b>								

M. Eric BONIS a été renouvelé pour 2 années supplémentaires, du 08/01/21 au 07/01/23, pour entre autre, les contrats d'animations locales des sites Natura 2000 de la Vallée de la Dronne et de la Tude, (délibération n° 31/2020 du 23/11/2020).

### Financement prévisionnel des postes pour l'année 2021 :

Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne pour l'année 2021			
Postes et investissements liés aux postes			
Dépenses subventionnables prévisionnelles (TTC)		Recettes prévisionnelles	
Techniciens milieux aquatiques (3) (2.65 ETP) : salaires + charges + dépenses de fonctionnement liées à l'environnement des postes + communication + secrétariat technique	176 360 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	97 000 €
		Conseil Départemental 33	13 000 €
		Autofinancement (%)	66 360 €
<b>TOTAL</b>	<b>176 360 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>176 360 €</b>

L'animation et le suivi des cours d'eau des bassins Tude et Dronne, pour l'année 2021 ont été approuvées par délibération du Comité Syndical du 23/11/2020 (n°33/2020) car les dossiers de demandes de subventions doivent chaque année être envoyés avant fin décembre de l'année N-1. **Taux de subvention prévisionnel à finaliser après le dépôt du dossier au Département de la Gironde**

**Pour rappel : jusqu'en 2018 l'ensemble des financements pour les postes atteignaient 80 %, depuis 2019, ils sont d'environ 63 %, soit – 17 % de subventions sur les postes en 3 ans correspondant à environ - 30 000 € / an. En effet, depuis 2018 le Département de la Charente ne subventionne plus les postes, en 2020 c'est la Région Nouvelle Aquitaine qui ne les subventionne plus. L'Agence de l'Eau Adour Garonne réduit également ses subventions pour les postes des techniciens milieux aquatiques depuis 2018.**

### Missions des techniciens milieux aquatiques

Tout au long de l'année les techniciens milieux aquatiques (2 ETP en 2020) mettent en œuvre les différentes actions des deux PPG en cours que l'on retrouve dans la plaquette de présentation du syndicat.

Ils réalisent des missions d'animations territoriales autres que les actions des PPG et participent aux réunions de différentes collectivités et institutions, réalisé de l'assistance à maîtrise d'ouvrages des collectivités du territoire dans le cadre des missions GEMAPI exercées par le SABV de la Dronne aval (0.5 ETP).

Un agent (0,35 ETP) réalise également l'animation Natura 2000 de la Vallée de la Dronne (16/17/33) et de la Vallée de la Tude (16), en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Charente.

## 4°) RECETTES DU SYNDICAT

Comme notifié dans les nouveaux statuts du syndicat (**arrêté Préfectoral du 03/12/2018**) : **Article 11 : Clé de répartition.** La contribution des membres adhérents aux dépenses du syndicat est déterminée comme suit au prorata : de la surface de bassin versant de la Dronne pour moitié, et de la population de chaque membre adhérent pour moitié. La part de la population totale prise en compte est proportionnelle à la superficie territoriale du membre situé dans le bassin versant de la Dronne. Les critères de répartition des charges seront actualisés par délibération du syndicat lors de chaque adoption de programmes de travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat, comprenant l'aménagement et l'entretien de longueurs de rives supplémentaires, de toute nouvelle adhésion d'un membre au syndicat et de nécessités d'évolutions et/ou d'orientations nouvelles de la collectivité.

Le Comité Syndical lors de sa réunion du 19/06/17 (n° 17/2017), a décidé, vu l'élargissement du champ de compétences et les nouvelles introduites par la loi GEMAPI et vu les évolutions statutaires et leurs conséquences sur les surfaces de bassins versant, le nombre de collectivités adhérentes, les linéaires de berges, les linéaires de cours d'eau, le nombre d'habitants et le personnel et vu les programmes de travaux et les actions déjà engagées, **De fixer à 200 000 € par an le montant des contributions financières des collectivités adhérentes au syndicat pour 2018, 2019 et 2020, à répartir entre les collectivités au regard des critères statutaires.**

**Rappel : évolutions au 01/01/18 en lien avec la Loi et la taxe GEMAPI :** Depuis le 01/01/18 la compétence GEMAPI est une compétence obligatoire des communes mais elle est transférée automatiquement aux établissements publics de coopération intercommunale dont elles font partie. **Il n'y a plus de contributions communales depuis 2018.** Ces contributions communales sont remplacées par une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, mise en place par **les EPCI à FP.**

**Cette taxe GEMAPI est facultative,** pouvant être instituée par les EPCI à fiscalité propre, plafonnée, à 40 € par habitant par EPCI et par an, le produit est affecté à un budget annexe spécial et la taxe devait être créée par délibération de l'EPCI FP avant le 15/02/18 (pour mise en œuvre en 2018) et au 01/10/19 pour 2020.

Le produit de la taxe est réparti entre les assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. Les services fiscaux répartissent la recette cible sur ces 4 taxes proportionnellement aux recettes de chacune d'elles.

Afin de donner de la lisibilité sur la mise en œuvre de cette nouvelle compétence, les élus avaient souhaités figer à 200 000 € les demandes de contributions aux 4 membres sur les années 2018, 2019 et 2020. Un point devait être fait à l'issu de cette période de trois ans.

016-2020-09-05-002 Dans le DOB de l'année dernière, il a été évoqué la tenue d'un débat sur ce sujet après les élections de 2020 afin de corréler les besoins financiers et les ressources actuelles du syndicat.

Regu Vu la baisse progressive des subventions publiques pour les travaux et pour les postes, il serait nécessaire de revoir le montant des contributions des membres pour l'exercice 2021, mais également pour les années à venir...

## 5°) ENGAGEMENTS PLURIANNUELS / Etudes / Programme Pluriannuel de Travaux

### Programme Pluriannuel de Gestion de la Tude et de la Dronne charentaise, 2018-2027 :

Depuis 2013 de nombreuses réunions ont eu lieu afin de mettre en place un véritable dialogue territorial dans le but de produire un PPG partagé par les acteurs du territoire. Le bureau d'études GEODIAG a été missionné en septembre 2014 pour réaliser ce projet de programme pluriannuel de gestion concernant 410 km de berges et 35 ouvrages mobiles en lien avec le personnel du syndicat. Ce programme est réalisé en **10 tranches**, chaque tranche se divise en plusieurs actions et postes de dépenses : le traitement de la ripisylve, la restauration hydromorphologique, la continuité écologique, la restauration d'annexes hydrauliques, le traitement sélectif des embâcles, le traitement de la Jussie, la communication et la sensibilisation, les points d'abreuvement hors du lit mineur, les actions de soutien d'étiage, le piégeage de ragondins.

Ce programme, ainsi élaboré a été estimé à 2 045 000 € HT pour les actions liées à l'investissement à 1 200 000 € TTC correspondant à l'animation prévisionnelle du programme au travers de 2,5 ETP de technicien.

Ce programme, qui devait initialement engager le syndicat de 2016 à 2026, fait l'objet d'une demande de subventions, chaque année, auprès de nos financeurs. Il a été approuvé par le comité syndical, lors de la réunion du 07/12/15 (délib. n° 470). Ce programme a été lancé partiellement depuis août 2016 sur deux années de transitions, via un dossier de déclaration d'intérêt général dites **WARSMANN le temps de l'instruction des dossiers réglementaires complets**.

L'enquête publique pour la Déclaration d'Intérêt Général de ce programme s'est déroulée du 24/05 au 25/06/19. **Vu les avis favorables du Commissaire Enquêteur, de la DDT et de l'AFB, Mme la Préfète de la Charente a signé notre arrêté de DIG le 05 septembre 2019.** C'est l'arrêté n° 16-2019-09-05-002 portant déclaration d'intérêt général du PPG 09/2018-09/2027 des cours d'eau de la Tude et Dronne charentaise et de leurs affluents pour 10 ans.

**Tableau synthétique des actions prévues dans le programme pluriannuel de gestion**

	Montant H.T.	Récupération des coûts	Reste à charge SABV DA		
			40%	30%	20%
<b>A - Traitement de la ripisylve et restauration hydromorphologique</b>					
A1- Traitement sélectif de la ripisylve	650 000		260 000	195 000	130 000
A2- Restauration hydromorphologique	300 000		120 000	90 000	60 000
<i>Sous total A</i>	<i>950 000</i>	-	<i>380 000</i>	<i>285 000</i>	<i>190 000</i>
<b>B - Continuité écologique</b>					
B1- Continuité écologique Ouv L2 (9)	3 ouvrages à 100% de sub 565 000	0	160 000	120 000	80 000
B2- Continuité écologique Ouv Hors L2 (25)	200 000	0	80 000	60 000	40 000
<i>Sous total B</i>	<i>765 000</i>		<i>240 000</i>	<i>180 000</i>	<i>120 000</i>
<b>C- Autres actions</b>					
C1- Restauration d'annexes hydrauliques	50 000		20 000	15 000	10 000
C2- Traitement sélectif des embâcles	30 000		12 000	9 000	6 000
C3- Traitement de la Jussie	80 000		32 000	24 000	16 000
C4- Communication et sensibilisation	30 000		12 000	9 000	6 000
C5- Points d'abreuvement hors lit mineur	40 000		16 000	12 000	8 000
C6- Actions de soutien d'étiage	40 000		16 000	12 000	8 000
C7- Piégeage ragondin	40 000		16 000	12 000	8 000
C8- Accès à la Dronne Charentaise	20 000		8 000	6 000	4 000
<i>Sous total C</i>	<i>330 000</i>		<i>132 000</i>	<i>99 000</i>	<i>66 000</i>
<i>Sous total A+B+C</i>	<i>2 045 000</i>		<i>752 000</i>	<i>564 000</i>	<i>376 000</i>
<b>D-Fonctionnement du SIAH</b>					
	<i>T.T.C.</i>				
2,5 ETP et frais de fonctionnement	1 200 000		480 000	360 000	240 000
<b>Total du projet de PPG pour 10 ans</b>	<b>3 245 000</b>		<b>1 232 000</b>	<b>924 000</b>	<b>616 000</b>
<b>Par an</b>	<b>324 500</b>		<b>123 200</b>	<b>92 400</b>	<b>61 600</b>

En 2021, la 4<sup>ème</sup> tranche de travaux sera finalisée et il sera engagé la tranche n°5, dans le deuxième semestre 2021 (délibération n° 25/2020 du 23/11/2020).



**ETUDES PPG CE****Etude globale de bassin versant pour le Programme Pluriannuel de Gestion de la Dronne aval : OP 143**

Opération lancée en avril 2016, début de l'étude janvier 2017 et finalisation courant 2021

Délibération du Comité Syndical en date du 19/12/16 (n° 35/2016)

Bureau d'études : ARTELIA de Bordeaux

Subventions : l'Agence de l'Eau et Départements 17 et 33 acquises et pour partie versées

Etat d'avancement : En cours d'instruction réglementaire à la DDT et Préfectures 17/33.

OP 143 - Etude pour le PPG de la Dronne					
Dépenses TTC	Prévisionnel	Payé au 31/12/19	Recettes TTC	Financements acquis	Réalisé au 31/12/20
Etude / ARTELIA	29 940 €	27 708 €	Agence de l'Eau	18 436 €	5 999.70 €
+ frais liés à l'étude	10 060 €	2 400 €	Département 17	4 341 €	2 170 €
			Département 33	3 888.80 €	1 166.40 €
			FCTVA	5 468 €	
			Autofinancement	7 866.20 € (20%)	
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>30 108 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>9 336.10 €</b>

Afin de faire face aux délais d'instructions en cours pour le dossier de DIG complet, une DIG WARSMANN a été réalisée en interne et envoyée à la DDTM 33 en octobre 2018 permettant de réaliser des interventions dès 2019. L'instruction de la DIG globale a été finalisée en 2020 et sera soumise à enquête publique courant 2021.

**TRAVAUX****Programme Pluriannuel de Gestion : Tude Dronne Charentaise****« Tranche 2 »: OP 145 - Travaux de Juillet 2017 à Mai 2020**

Délibération du Comité Syndical n° 34/2016 du 19/12/16

Subventions : du Département 16, de la Région et de l'Agence de l'Eau acquises et versées pour partie. Bilan pour les demandes de solde envoyés le 06/11/2020. En attente du versement du solde

Etat d'avancement : Travaux finalisés, en attente du versement des soldes de subventions (54 273.20 €)

OP 145 – PPG TR 2 – année 2017					
Dépenses TTC	Prévisionnel	Payé TTC au 31/12/20	Recettes TTC	Financements acquis	Réalisé au 31/12/2020
Ripisylve	78 539 €	66 680.30 €	Département 16	21 867 €	21 866.42 €
Restauration hydro.	30 439 €	31 471.28 €	Agence de l'Eau A G	65 000 €	18 000 €
Continuité (hors liste 2)	12 000 €	11 382 €	Région Nouvelle Aqu.	7 273.20 €	0 €
Embâcles	3 600 €	9 474 €	FCTVA	21 420 €	
Jussie	9 600 €	8 768 €	Autofinancement (20 %)	29 777.80 €	
Abreuvement	6 000 €	84.40 €			
Ragondins	5 160 €	2 600 €			
<b>TOTAL</b>	<b>145 338 €</b>	<b>130 459.98 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>39 866.42 €</b>

**« Tranche 3 » (2018/2020) : OP 148 / Travaux de Juillet 2018 à juillet 2020**

Délibération du Comité Syndical n° 30/2017 du 19/12/17

Subventions : Agence de l'Eau, Région et Département 16 acquises et versées pour partie. Bilan pour les demandes de solde envoyés le 03/12/2020. En attente du versement du solde

Etat d'avancement : Travaux finalisés, en attente du versement des soldes de subventions (90 000.84 €)

OP 148 – PPG TR 3 – année 2018					
Dépenses TTC	Prévisionnel TTC	Payé au 31/12/20	Recettes TTC	Financements acquis	Réalisé au 31/12/20
Ripisylve	167 181.12 €	161 178.07 €	Département 16	30 063.52 €	17 940.98 €
Continuité éco.	24 000 €	28 002 €	Agence de l'Eau	69 184 €	26 390.07 €
Embâcles	3 600 €	3 600 €	Région Nouvelle Aqu.	3 200 €	1 600 €
Jussie	9 600 €	9 600 €	FCTVA	31 950 €	
Ragondins	8 600 €	5 200 €	Autofinancement (36%)	78 583.60 €	
<b>TOTAL</b>	<b>212 981.12 €</b>	<b>207 580.07 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>212 981.12 €</b>	<b>45 931.68 €</b>

## AR PREFECTURE

016-200079259-20210215-D06\_2021\_DU1502-DE

Regu le « Tranche 4 » (2019/2021) : OP 149 / Travaux de Juillet 2019 à juillet 2021

Délibération du Comité Syndical n° 16/2018 au 05/12/18

Subventions : Agence de l'Eau, Région et Département 16 acquises et versées pour partie

**Particularité depuis 2019 pour l'AEAG : les dossiers de demande de subventions doivent être déposés après l'acceptation des offres (Devis/marchés) par le Président ce qui complexifie et rallonge les délais d'instructions et donc de mise en œuvre des actions.**

Etat d'avancement : Travaux en cours, subventions acquises, acomptes en cours de versement

OP 149 – PPG TR 4 – année 2019					
Dépenses TTC	Prévisionnel	Payé au 31/12/20	Recettes TTC	Financements acquis	Réalisé au 31/12/20
Ripisylve	132 044.11 €	52 831.03 €	AEAG	57 049.44 € Manque dossier pour 1 partie de l'Auzance	3 600 €
Restauration hydro.	34 800 €	26 576.81 €	RNA	4 839 €	
Continuité éco.	30 000 €	15 066 €	CD 16	12 061 €	
Embâcles	3 600 €	-	FCTVA	33 660 €	
Jussie	9 600 €	9 600 €	Autofinancement (va évoluer)	115 834.67 €	
Ragondins	8 600 €	-			
Accès à la Dronne	4 800 €	5 468.41 €			
<b>TOTAL</b>	<b>223 444.11 €</b>	<b>109 542.25 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>223 444.11 €</b>	<b>3 600 €</b>

## « Tranche 5 » (2021/2022) : OP 154 / Travaux de mai 2021 à décembre 2022

Délibération : du Comité Syndical n° 25/2020, 26/2020, 27/2020, 28/2020 et 29/2020 du 23/11/2020

Subventions : Agence de l'Eau, Région et Département 16, demandes en cours.

**Particularité depuis 2019 pour l'AEAG : les dossiers de demande de subventions doivent être déposés après les marchés publics et l'acceptation des offres par le Président ce qui complexifie et rallonge les délais d'instructions et donc de mise en œuvre d'actions....**

Etat d'avancement : Début des travaux juin 2021. Dossier de demande de subvention en cours de réalisation.

OP 154 – PPG TR 5 – année 2021					
Dépenses TTC	Prévisionnel	Réalisé	Recettes TTC	Prévisionnel	Réalisé
Ripisylve	50 880 €		AEAG	30 320 € (40 % du HT)	A déposer
Restaurat° hydro.	12 000 €		RNA	7 580 € (10 % du HT)	A déposer
Embâcles	12 000 €		CD 16	7 580 € (10 % du HT)	A déposer
Jussie	9 600 €		FCTVA	12 500 €	
Accès Dronne	6 480 €		Autofinancement (36 %)	32 980 €	
<b>TOTAL</b>	<b>90 960 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>90 960 €</b>	

**L'action B1 : continuité écologique**, de cette 5° tranche de travaux, fera l'objet de dossiers individuels, car la vitesse d'avancement pour la réalisation de cette action est différente des autres actions. Chaque ouvrage a fait l'objet d'une délibération et fera l'objet d'un dossier de demande de subvention individuel.

PPG TR 5 – année 2021 – Continuité écologique, action B1					
N° OP	Dépenses TTC	Prévisionnel	Recettes TTC	Prévisionnel	Réalisé
155	Continuité écologique Ouvrage de Pirouat OP 14	30 000 €	AEAG	14 400 € (60 % du HT)	A déposer
			RNA	2 400 € (10 % du HT)	
			CD 16	2 400 € (10 % du HT)	
156	Continuité écologique Ouvrage de Velgord OP 13	30 000 €	AEAG	14 400 € (60 % du HT)	A déposer
			RNA	2 400 € (10 % du HT)	
			CD 16	2 400 € (10 % du HT)	
157	Continuité écologique Ouvrage de La Tannerie OP 11	30 000 €	AEAG	14 400 € (60 % du HT)	A déposer
			RNA	2 400 € (10 % du HT)	
			CD 16	2 400 € (10 % du HT)	
158	Continuité écologique Ouvrage de Céron ODAF 4	30 000 €	AEAG	14 400 € (60 % du HT)	A déposer
			RNA	2 400 € (10 % du HT)	
			CD 16	2 400 € (10 % du HT)	
			FCTVA	20 000	
			Autofinancement (20 %)	23 200	
	<b>TOTAL</b>	<b>120 000 € TTC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>	

« Tranche A » (2010/2020) : OP 151 / Travaux finalisés, reste à percevoir le solde des subventions

Délibération : du Comité Syndical n° 57/2018 du 05/12/18

Subventions : Agence de l'Eau, Région et Départements 17 et 33, demandes en cours.

Etat d'avancement : Travaux finalisés, faire des dossiers de solde de subventions (reste à percevoir 60 887.20 €)

OP 151 – PPG CE TRANCHE A – année 2019					
Dépenses TTC	Prévisionnel	Payé au 31/12/20	Recettes TTC	Financements acquis	Réalisé au 31/12/20
Ripisylve	108 326.40 €	68 324.40 €	Département 33	38 748.80 €	0
Embâcles	6 000 €	6 150 €	Agence de l'Eau	26 244.80 €	4 106.40 €
Déchets	1 920 €	1 600 €	Région Nouvelle Aqu.	-	
Ragondins	2 400 €	-	FCTVA	18 754 €	
			Autofinancement (30 %)	34 498.80 €	
<b>TOTAL</b>	<b>118 646.40 €</b>	<b>76 074.40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>118 646.40 €</b>	<b>4 106.40 €</b>

« Tranche B » (2020/2021) : OP 159 / Travaux de mai 2021 à décembre 2022

Délibération : du Comité Syndical n° 30/2020 du 23/11/2020

Subventions : Agence de l'Eau, Région et Départements 17 et 33, demandes en cours.

Particularité depuis 2019 pour l'AEAG : les dossiers de demandes de subventions doivent être déposés après les marchés publics et l'acceptation des offres par le Président ce qui complexifie et rallonge les délais d'instructions et donc de mise en œuvre d'actions....

Etat d'avancement : Début des travaux juillet 2021. Dossier de demande de subvention en cours de réalisation.

OP 159 – PPG CE TRANCHE B – année 2021					
Dépenses TTC	Prévisionnel	Réalisé	Recettes TTC	Prévisionnel	
Ripisylve	110 652.48 €		Département 33	10 470 € (10 % du HT)	A déposer
Embâcles	6 000 €		Agence de l'Eau	41 910 € (40 % du HT)	A déposer
Déchets	6 000 €		Région Nouvelle Aqu.	10 470 € (10 % du HT)	A déposer
Ragondins	3 100 €		FCTVA	19 130 €	
			Autofinancement (35 %)	43 772.48 €	
<b>TOTAL</b>	<b>125 752.48 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>125 752.48 €</b>	

## CONTINUITÉ ECOLOGIQUE

**Continuité écologique de 3 ouvrages en liste 2 : OP 146 - Travaux finalisés, reste solde subventions**

Délibérations du Comité Syndical, n° 46/2016 du 19/12/16 + n° 29/2017 du 19/12/17

Bureau d'études : ARTELIA de Bordeaux

Subventions : AEAG, Région et CD16 acquises et en cours de versement. Taux de subvention : 80 %

Etat d'avancement : Etudes et travaux finalisés. Demande de soldes envoyés le 03/11/2020 (reste à percevoir 109 665.30 €).

OP 146 – continuité écologique						
OP 10 (barrage de Bosseau) + OP 15 (barrage du Bertaud) + OP 18 (barrage de Pavillon)						
Dépenses TTC	Prévisionnel TTC	Payé au 31/12/20	Recettes	Subventions acquises	Réalisé au 31/12/20	
OP 18 Barrage Pavillon	Etude +MO	23 244 €	23 065.44 €	Agence de l'Eau A. G.	55 643.17 €	16 832.30 €
	Foncier	6 463.20 €	4 483.47 €	Département 16	12 089 €	12 089 €
	Travaux	77 400 €	82 800 €	OP 18 / TR 1 PPG		
	Divers	56 €	200 €	Région Nouvelle Aqu.	5 852.20 €	5 852.20 €
	<b>Total</b>	<b>107 163.2€</b>	<b>110 548.91 €</b>	<b>Total : 80 % du HT</b>	<b>73 584.37 €</b>	<b>34 773.50 €</b>
OP 15 Barrage du Bertaud	Etude +MO	23 244 €	23 742.24 €	Agence de l'Eau A. G.	39 300.42 €	4 223.30 €
	Foncier	3 873.60 €	408.77 €	Département 16	11 245.95 €	11 245.95 €
	Travaux	40 200 €	44 190 €	Région Nouvelle Aqu	5 622.97 €	5 622.97 €
	Divers	56 €	6 480 €			
	<b>Total</b>	<b>67 373.6 €</b>	<b>74 821.01 €</b>	<b>Total : 80 % du HT</b>	<b>56 169.34 €</b>	<b>21 092.22 €</b>
OP 10 Barrage de Bosseau	Etude +MO	23 244 €	13 429.44 €	Agence de l'Eau A. G.	60 556.67 €	18 617 €
	Foncier	4 363.20 €	2 071.27 €	Département 16	15 960.53 €	15 960.53 €
	Travaux	67 800 €	95 958 €	Région Nouvelle Aqu	7 980.27 €	7 980.27 €
	Divers	56 €	-			
	<b>Total</b>	<b>95 463.2 €</b>	<b>111 458.71 €</b>	<b>Total : 80 % du HT</b>	<b>84 497.47 €</b>	<b>42 557.80 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>270 000 €</b>	<b>296 828.63 €</b>	<b>TOTAL : 80 % du HT</b>	<b>214 251.18 €</b>	<b>98 423.52 €</b>	

## AR PREFECTURE

016-200 Continuité écologique de 4 ouvrages en liste 1 : OP 152

Regu le 12/03/2021

Délibération du Comité Syndical, n° 07/2019 du 19/03/2019

Subventions : 80 %, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Charente et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, acquises

Etat d'avancement : Etudes / projet en cours avec le bureau d'études Ecogéa depuis 2020

OP 152 – Continuité écologique de 4 ouvrages en liste 1					
Dépenses TTC	Prévisionnel	Payé au 31/12/20	Recettes TTC	Subventions acquises	Réalisé au 31/12/20
Etudes / projets	36 000 €	-	Agence de l'Eau A G	15 000 €	4 500 €
			Région Nouvelle Aquit.	6 000 €	3 000 €
			Département 16	5 808 €	-
			FCTVA	5 900 €	
			Autofinancement (10 %)	3 292 €	
<b>TOTAL</b>	<b>36 000 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>36 000 €</b>	<b>7 500 €</b>

**Acquisition du site du Moulin de Reyraud : OP 150 / Dossier soldé**

Délibération du Comité Syndical, n° 45/2018 du 05/12/2018

Subventions : 148 000 € du FEDER, via la RNA, reçue en 2020

Etat d'avancement : site du Moulin de REYRAUD acheté à la société Hydro Eglisottes et acte signé chez Maître DESAUTEL le 13/12/2019 et subvention de l'Europe perçue en 2020.

Dossier soldé.

OP 150 – Acquisition du Moulin de Reyraud					
Dépenses TTC	Prévisionnel	Payé au 31/12/20	Recettes TTC	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/20
Frais divers	5 000 €	1 800 €	FEDER (80 %)	148 000 €	144 485.87 €
Frais de notaire	5 000 €	3 807.34 €	Autres financements	0	
Achat	175 000 €	175 000 €	Autofinancement (20 %), emprunt	37 000 €	36 121.47 €
<b>TOTAL</b>	<b>185 000 €</b>	<b>180 607.34 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>185 000 €</b>	<b>180 607.34 €</b>

**Assistance à maîtrise d'ouvrage :**

Ouvrage	Lieu	Propriétaire	Etudes	Assistance technique et administrat.	Solution retenue par le maître d'ouvrage	Coût total de l'opération	sub	Réalisation
Barrage de Coutras Liste 2	Dronne - Coutras	Commune de Coutras	BE/Epidor /SABV Dronne aval	SABV Dronne Aval	Rivière de contournement mixte en rive droite 295 m	1 600 000 € HT	80 %	2020/2021
Moulin de Reyraud	Dronne les Eglisottes/ La Barde	Privé	Epidor /SABV Dronne aval	SABV Dronne Aval	Rachat du site	180 000 € TTC	80 %	Déc 2019
Moulin de Reyraud	Dronne les Eglisottes/ La Barde	SABV DA	Epidor	SABV Dronne Aval	Etude préalable	50 000 € TTC	100 %	2020/2021
Barrage Aubeterre Liste 2	Dronne - Aubeterre	Commune d'Aubeterre	BE/EPIDOR	SABV Dronne Aval	Rivière contour. mixte en rive droite 90 m	438 900 € HT	60 à 80 %	2022 suivant validations communales en cours
Barrage de Poltrot Liste 2	Dronne Nabinaud	CDC Lavalette Tude Dronne	BE/EPIDOR	SABV Dronne Aval	Rivière contour. par reconnexion d'un astier en rive gauche + passe mixte : poissons/ canoës	439 000 € HT	Entre 60 % et 70 %	Automne 2021
Ouvrage de Devanne	Tude Médillac - Bazac	SEP du Sud Charente	BE/SABV DA	SABV Dronne Aval	Effacement	60 000 € HT	100 %	Entre 2021 et 2023 En cours de validation
Continuité nautique		Privés / public	SABV DA / CDC LTD	SABV DA	Ouvrages sur la Dronne entre St Séverin et Coutras			2019/2024

## 7) CAPACITE de FINANCEMENT du syndicat

Pour rappel la contribution des EPCI FP membres est de 200 000 € depuis 2018, conformément à la délibération n°17/2017 (200 000 € votés pour les années 2018, 2019 et 2020).

## Récapitulatif des dépenses d'investissements engagées pour 2021 :

OPERATION	CODE ACTION	COURS D'EAU / SITES	SECTEURS SITES	CODE TRANCHE TRAVAUX	QUANTITE	COÛT (en € HT) Prévisionnel pour 2021	COÛT (en € TTC) Prévisionnel pour 2021	Financement acquis 01/02/21
OP149	A1 (ripisylve)	Auzonne	2/3 aval	TR 4	12 000 ml de berges	41000	49200	En instruction
OP154	A1 (ripisylve)	TUDE	Courlac/Pirouat	TR5	14 044 ml de berges	42400	50880	A déposer
OP159	A1 (ripisylve)	DRONNE (17/33)	Guindoliers à Reyraud	TR8	17 696 ml berge	73710	88452	A déposer
OP159	A1 (ripisylve)	La Mâme	aval	TR8	6106 ml berge	18500	22200	A déposer
OP 149	A2 (restau. Hydro)	Tude	Montmoreau	1ère passe TR2	250 tonnes	7200	8640	
OP 154	A2 (restau. Hydro)	Tude	2 è passe Tude TR2 Montmoreau Stade	TR5	350 m de cours d'eau 350t	10000	12000	A déposer
OP 149	B1 (Continuité écologique liste 2)	Etudes /MO continuité éco	Gentillaud - Tude			25000	30000	
OP 155	B1 (Continuité écologique liste 2)	Etudes Ouvrages liste 2	Pirouat/Velgord/Tannerie/Ceron			100000	120000	A déposer
OP 152	B2 (Continuité écologique hors liste 2)	Etudes pro continuité éco			4 ouvrages Montmoreau	30000	36000	
A délibérer	B2 (Continuité écologique hors liste 2)	Travaux	Grand Pas/canal			100000	120000	A déposer
A délibérer	B2 (Continuité écologique hors liste 2)	Travaux	Barrage du pont			100000	120000	A déposer
OP 149	C2 embâcles	TUDE DRONNE 16		TR 4		3000	3600	
OP 154	C2 embâcles	TUDE DRONNE 16		TR5		10000	12000	A déposer
OP 159	C2 embâcles	Dronne AVAL		TR B		5000	6000	A déposer
OP 154	C3 jussie	DRONNE 16	Saint Severin à Medillac	TR 5	36 km de cours d'eau	8000	9600	A déposer
OP 159	C3 jussie	Dronne Aval		TR B	17 km de cours d'eau	5000	6000	A déposer
Op 154	C5 communication	Continuité éco		TR 5	Devanne / Coutras/ Poltrot	10000	12000	
	C7 ragondins			TR 4	BV Tude et Dronne AVAL	8600	8600	
OP 154	C8 (accès)	DRONNE (16)		TR 5	8 accès	5400	6480	A déposer
OP159	C10 Enlèvement des déchets flottants	Dronne Aval		TR B		2583	3100	A déposer
OP 153	Etude station de débit PAPI Dordogne	Tude	Montmoreau/chalais			20000	24000	
						625 393	748 752	103 800€ ht 545 593€ ht

Les années 2018 / 2020 ont été des années « charnières » avant le « rythme de croisière » des nouveaux PPG Tude et Dronne Charentaise et PPG Dronne aval auxquelles se sont rajoutés les diminutions des financements de nos partenaires et une lourdeur administrative de plus en plus importante. De ce fait des dépenses et des opérations sont engagées budgétairement mais ne sont pas encore toutes mises en œuvre sur le terrain.

**Investissement**

Le reste à charge en 2021 pour 50 % des opérations engagées et réalisables en 2021 serait de 140 000 € (+ 23 000 €, dû à la diminution des subventions, 80 % en 2018, avec en moyenne 50 à 60 % de subventions.)

Il faut rajouter 7 000 € de remboursement du prêt pour l'acquisition de Reyraud

**Fonctionnement**

Les frais de fonctionnement non pris en compte dans les programmes de travaux :

- Frais de fonctionnement : 60 000 € non subventionnés sur environ 240 000 € de frais de fonctionnement prévisibles en 2021,
- Et 65 000 € d'autofinancement (+ 30 000 € suite à la diminution des subventions depuis 2018) sur les postes subventionnés à environ 60 %.

Total des frais de fonctionnement estimés restant à charge en 2021 = 125 000 €

Reste à charge estimé pour le syndicat en 2021 de 272 000 € TTC :

125 000 € (fonctionnement) + 140 000 € (investissements) + 7 000 € TTC (remboursement emprunt)

Les besoins en autofinancement prévisionnels seront supérieurs en 2021 à notre capacité financière actuelle.

des revues à la baisse par l'Agence de l'eau Adour Garonne et le ciblage des aides par les autres partenaires financiers (comme la Région et les conseils départementaux qui ne financent plus les postes...) nécessitent une attention budgétaire accrue depuis 2018, puisque le taux de 80 % de subventions couramment obtenus jusqu'en 2018 s'est rapproché de 55 % à 60 % en moyenne.

C'est pourquoi le recours à l'emprunt a été fait pour l'acquisition du site de Reyraud afin de ne pas grever la trésorerie et la capacité d'actions.

Le syndicat possède malgré tout pour le moment une trésorerie saine avec 258 711.38 € d'excédent de fonctionnement, restant à reporter sur l'exercice 2021, qui permet de faire les avances de trésorerie nécessaires pour compenser le décalage entre la réalisation des travaux et le solde des subventions.

### Contributions des membres

Afin de donner de la lisibilité sur la mise en œuvre de cette nouvelle compétence, les élus avaient souhaités figer à 200 000 € les demandes de contributions aux 4 membres sur les années 2018, 2019 et 2020. Un point devait être fait à l'issu de cette période de trois ans.

Dans le DOB de l'année dernière, il a été évoqué la tenue d'un débat sur ce sujet après les élections de 2020 afin de corréliser les besoins financiers et les ressources actuelles du syndicat.

Vu la baisse progressive des subventions publiques pour les travaux et pour les postes, il serait nécessaire de revoir le montant des contributions des membres pour l'exercice 2021, mais également pour les années à venir.

### Simulation financière pour les contributions des membres en 2021 :

Collectivités / Années	Année 2020	Année 2021	Année 2021	Année 2021
Montant taxe GEMAPI	200 000,00 €	200 000,00 €	210 000,00 €	220 000,00 €
Augmentation taxe		0 %	+ 5 %	+ 10 %
CDC LTD	113 403,00 €	113 267,00 €	118 931,00 €	124 594,00 €
CALI	52 721,00 €	52 798,00 €	55 438,00 €	58 078,00 €
CDC HS	30 118,00 €	30 167,00 €	31 675,00 €	33 183,00 €
CDC 4B SC	3 758,00 €	3 768,00 €	3 956,00 €	4 145,00 €
Nombre d'habitants	25228	25065	25065	25065
<b>Coût à l'habitant</b>	<b>7,93 €</b>	<b>7,98 €</b>	<b>8,38 €</b>	<b>8,78 €</b>
<b>Augmentation par habitant</b>			<b>0,40 €</b>	<b>0,80 €</b>

Grille de répartition des charges pour 2021 : Mise à jour population légale au 01/01/2021 avec une simulation à 200 000 €, comme les 3 années précédentes, une à 210 000 € (+ 5 % par rapport à l'année 2020) et une à 220 000 € (+ 10 % par rapport à l'année 2020)